

Bruxelles, le 17 mai 2016
(OR. en)

8467/16

CO EUR-PREP 18

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Conseil européen (28 et 29 juin 2016) - Projet d'ordre du jour annoté

Conformément à l'article 3, paragraphe 1, du règlement intérieur du Conseil européen, le président du Conseil européen, en coopération étroite avec le membre du Conseil européen représentant l'État membre qui exerce la présidence semestrielle du Conseil et le président de la Commission, soumet au Conseil des affaires générales un projet d'ordre du jour annoté.

Les délégations trouveront ci-joint le projet d'ordre du jour annoté qui est soumis par le président du Conseil européen et qui expose les principaux points que le Conseil européen devrait aborder au cours de la réunion précitée.

À la lumière du dernier débat que le Conseil des affaires générales tiendra dans les cinq jours qui précèdent la réunion du Conseil européen, le président du Conseil européen établira l'ordre du jour provisoire.

o

o o

I. MIGRATIONS

Dans le cadre de sa stratégie globale, le Conseil européen fera le point de la situation migratoire sous tous ses aspects. Il examinera en particulier la mise en œuvre des aspects extérieurs des migrations, évaluera les progrès accomplis en termes de renforcement des frontières extérieures de l'UE, et fera le point sur la mise en œuvre de la déclaration UE-Turquie du 18 mars 2016.

II. EMPLOI, CROISSANCE ET INVESTISSEMENT

Le Conseil européen:

- approuvera les recommandations par pays et clôturera le Semestre européen 2016;
- évaluera les premiers résultats du Fonds européen pour les investissements stratégiques (EFSD), dans le cadre du plan d'investissement pour l'Europe, et tirera des conclusions d'ordre opérationnel pour l'avenir de ce fonds;
- approuvera un programme pour la réalisation de tous les aspects du marché unique, l'objectif étant de tirer pleinement parti du potentiel de croissance et de productivité inexploité de ce marché;
- examinera la question de l'achèvement de l'Union économique et monétaire;
- et fera le point sur les actions actuellement menées pour lutter contre la fraude et l'évasion fiscales ainsi que le blanchiment de capitaux.

III. RELATIONS EXTÉRIEURES

Le Conseil européen débattira de la coopération entre l'UE et l'OTAN, dans la perspective du Sommet de l'OTAN qui se tiendra à Varsovie.

En fonction de la situation, il pourra être amené à aborder d'autres questions particulières de politique étrangère.

IV. RÉSULTAT DU RÉFÉRENDUM AU ROYAUME-UNI

p.m.